

Description du métier

L'orthoptiste dépiste, évalue, rééduque, réadapte et explore les troubles de la vision que ce soit sur le plan moteur, sensoriel ou fonctionnel, du nourrisson à la personne âgée. Il participe également à la prévention des risques et incapacités potentiels.

Sur prescription médicale, l'orthoptiste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthoptique, l'objectif et le plan de soins proposé. Son intervention permet de fournir au prescripteur une aide au diagnostic médical ou une explication aux dysfonctionnements ressentis par le patient et à leurs répercussions sur la vie quotidienne.

L'attention nécessitée par l'intervention de l'orthoptie sous-entend une prise en charge individuelle de chaque patient, afin d'être en capacité de l'observer tout au long du bilan, de la rééducation ou réadaptation et des examens d'exploration fonctionnelle.

Objectifs de la formation

- 1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;
- 2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
- 3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;
- 4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
- 5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluriprofessionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
- 6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche, faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles.

Forme de l'enseignement : la formation est dispensée sur 6 semestres (3 ans). La formation conduit à la délivrance du certificat de capacité d'orthoptiste, et au grade de licence.

Le cursus se décline en unités d'enseignement, unités d'intégration, et stages selon un rythme semestriel et avec l'octroi de crédits de formation (ECTS) sur la base de 30 crédits par semestres soit 180 crédits européens au total

Durée : la formation comprend :

- 933 heures de cours magistraux,
- 1035 heures de travaux dirigés,
- et 1450 heures de temps personnel.
- 10 stages (1400 heures)



COMPETENCES	<p>La formation vise l'acquisition des 11 compétences décrites dans le référentiel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer l'état sensoriel, moteur et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique. 2. Conduire une démarche de dépistage et d'explorations de la fonction visuelle. 3. Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques. 4. Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques. 5. Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé, d'éducation thérapeutique et de suivi. 6. Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie. 7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle. 8. Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs. 9. Gérer une structure et ses ressources. 10. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques. 11. Informer et former des professionnels et des futurs professionnels.
CONDITIONS D'ADMISSION	<p>L'admission à la formation s'effectue sur présentation d'un dossier de candidature sur la plateforme Parcoursup.</p> <p>A l'issue de cette phase d'étude des dossiers, il est prévu qu'un entretien oral soit proposé aux candidats retenus.</p> <p>Pour connaître les modalités précises d'examen du dossier, les candidats sont invités à consulter la rubrique « Critères généraux d'examen des vœux » dans la fiche formation de la plateforme Parcoursup.</p>
INSERTION PROFESSIONNELLE	<p><u>Débouchés professionnels</u> : Les orthoptistes peuvent exercer dans les structures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en salarié dans un centre hospitalier généralement, - ou d'intégrer un cabinet libéral, - ou encore de concilier les deux. <p><u>Poursuite d'études</u> : Il existe en France plusieurs centres et organismes qui financent et accueillent la recherche dans le domaine de la vision.</p> <p>Il est possible de poursuivre la formation en se spécialisant grâce à différents DU (Diplôme Universitaire), licences, masters, écoles de cadres et doctorats.</p>
RENSEIGNEMENTS	<p>Campus universitaire de Vanteaux 39H rue Camille Guérin 87036 Limoges Cedex</p> <p>Tél : 05.87.08.08.74</p> <p>Mail : ilfomer@unilim.fr</p> <p>Web : www.unilim.fr/ilfomer</p> <p style="text-align: right;"><u>Vidéo de présentation de la filière orthoptie :</u></p> <div style="text-align: right;">  </div>

